

Volume 4 – simulation de la réalité

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

A la page 15 du volume 4, on peut lire au §3. *Simulation de l'éolienne virtuelle* des considérations fort intéressantes sur la réalisation des photomontages, notamment l'insertion des éoliennes dans les photographies prises de différents points de vue.

On note en particulier les expressions : « une représentation au plus proche de la réalité », « le photomontage réaliste », à nouveau « une représentation au plus proche de la réalité ».

A la page 16, à propos du §5.2.4. *Lecture des photomontages*, on note « le paysage perçu dans la réalité ». Pour cela, il est nécessaire d'observer le photomontage à la « distance orthoscopique ».

Indiscutablement, le réalisme des photomontages constitue un objectif.

Malheureusement, la consultation de plusieurs photomontages (ou perceptions) du dossier produit par le promoteur permet de douter que cet objectif soit atteint.

Il suffit de se reporter, entre autres exemples, à la page 49, perception n°02 *Vasles* (non *Valses*) - *D524, proche Château de la Sayette (MH41)* pour avoir un premier doute sur l'accomplissement de cet objectif.

Le talus au premier plan de ce photomontage est vraisemblablement droit, non constitué de deux segments faisant un angle apparent d'environ 120°.

Cette constatation jette le doute sur la confiance que l'on est en droit d'accorder aux perceptions et photomontages : ils ne sont pas réalistes.

Il existe une très forte distorsion qui n'existerait pas s'il s'agissait d'une vue panoramique résultat de l'assemblage de vues de faible ouverture angulaire (présentation en frise), idéalement d'environ 40° (39,5978° exactement pour un objectif standard de 50 mm utilisé avec un capteur de format 24 x 36 mm).

La perception 13 – *Les Châteliers – Etang des Châteliers, S15* confirme les conclusions ci-dessus : le chemin au premier plan est lui aussi probablement droit.

La même conclusion s'impose pour la perception 22, page 62 : *Rouillé – Entrée Est du bourg de Rouillé sur D611* ainsi que la perception 23, *Rouillé – Aire de repos de « Rouillé Pamproux » sur l'A10*.

Ces deux perceptions ne laissent plus planer le moindre doute.

En effet, pour m'en assurer, le 15 mai 2026, je me suis rendu à Rouillé pour prendre à main levée une série de photographies numériques de 19:09:56 à 19:11:42, avec un boîtier Nikon D850 monté avec un objectif 24-70 mm réglé à 50 mm de longueur focale.

Ce point de vue est proche de mon domicile (5,125 km à vol d'oiseau) : la D611 est absolument rectiligne à cet endroit-là, l'épingle à cheveux, digne d'un virage de piste de karting, sur la route départementale D611 n'existe pas.

Depuis la date de prise de la photographie de l'entrée est de Rouillé, d'ailleurs inconnue car non précisée comme il se devrait (en particulier, date et heure : cf. ma contribution n°104 du 18 mai 2026 à 18h26), des travaux d'aménagement ont été réalisés pour notamment réduire la vitesse des véhicules et de nouvelles maisons ont été édifiées dans la résidence à gauche, derrière la haie.

Prétendre que ces photomontages (ou perceptions) sont réalistes est une véritable contre-vérité.

Quel crédit peut-on leur accorder ?

Pour toutes ces considérations, je ne peux que m'opposer à ce projet et contester le « réalisme » du dossier présenté par le promoteur Q Energy.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

T. de SAINT VICTOR